Nos actions en faveur des malades thyroïdiens et de la Santé en Général

Avec les changements de ministres, celui du Directeur général de la santé, les comités de suivi de lévothyroxines ne sont plus au programme de la DGS !

Convoquée par l'ANSM, pour les rappels pour défauts mineurs et passagers concernant une fois le Levothyrox et ensuite, la LThyroxine, avec les deux autres associations présentes, nous avons exigé qu'une réunion soit mise en place rapidement.

En effet, cette année 2025, nous verrons disparaître l'Euthyrox, le Tsoludose et le cynomel. Nous avons donc besoin de suivre les alternatives mises en place. (L'introduction d'une alternative de T3 en remplacement du Cynomel a été évoquée par l'ANSM. Nous attendons confirmation).

Nous restons engagés sur tous les sujets qui concernent votre santé.

En janvier 2024, Sonia et Annie ont mis en place une réunion afin de rappeler les notions essentielles à maîtriser quand on est malades thyroïdiens. Le docteur Didier Cosserat avait validé en amont et complété les documents supports de ce zoom. Vous pouvez le retrouvez sur notre site : Comment sortir des troubles thyroïdiens qui subsistent malgré les traitements, comprendre ce que la TSH seule ne dit pas ? Lien ici

Côté actions en justice : La Justice est longue pour les plaignants ! Beaucoup se plaignent du manque d'informations. Cela s'explique par :

- L'aspect confidentiel des dossiers juridiques notamment au pénal. Nous ne pouvons pas divulguer sur les réseaux, certaines avancées. C'était l'objet des zooms de mars dernier, où nous avons pu faire le point avec vous sur les dossiers.
- Des actions pour faire tomber leur mise en examen dans le dossier pénal Levothyrox, ont été mises en place par le laboratoire Merck et l'ANSM. Après deux ans d'attente, la Chambre de l'instruction a convoqué les parties pour une audience le 5 décembre 2024.
  La décision définitive a été reportée au 7 mai 2025. Une date attendue par tous et l'UPGCS sera présente au RDV !
- Une action a été mise en place, au civil, cette fois, avec maître Leguevaques, contre l'ANSM. Christophe Leguevaques a demandé « 15.000 euros par demandeur » pour « indemniser le préjudice moral d'anxiété ». Le 5 octobre 2023, le tribunal administratif conclut à la non-responsabilité de l'ANSM ! Les plaignants ont donc suivi leur avocat pour faire appel ! Une victoire en demi-teinte, puisque la Cour reconnaît la faute de l'ANSM mais refuse d'indemniser les plaignants. Nous aborderons ce sujet pendant l'assemblée générale.

Dans le dossier pénal, il faut apporter quelques précisions :

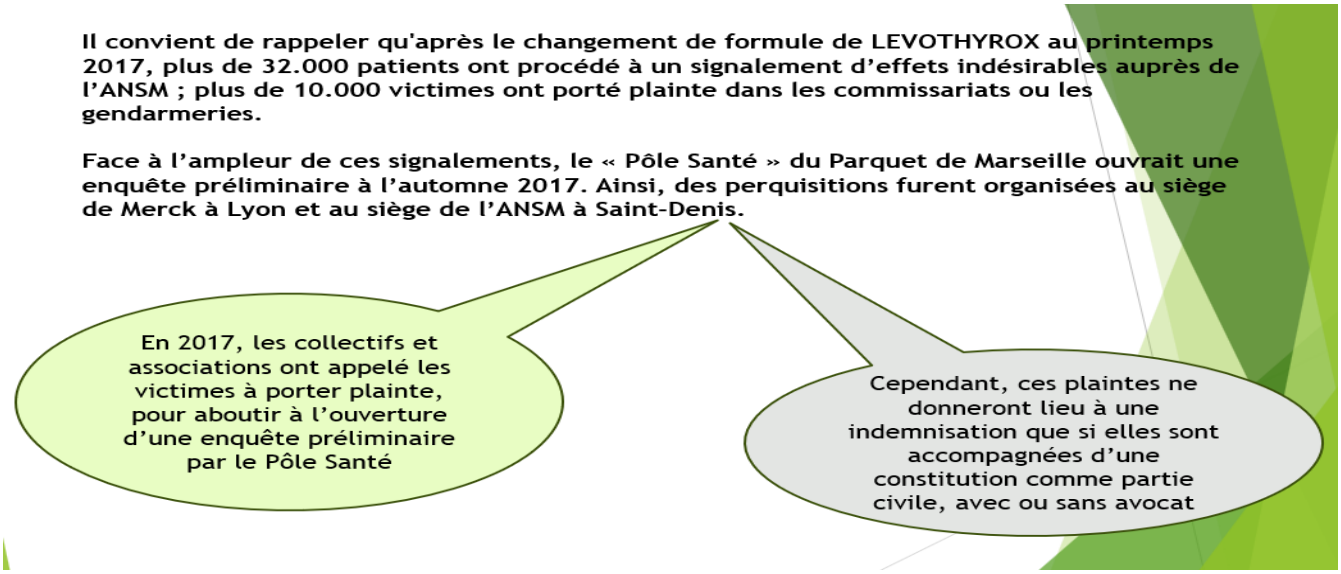

Les dépôts de plaintes étaient nécessaires en 2017, 2018 pour aboutir à l'enquête préliminaire par le Parquet de Marseille. Mais sans constitution en tant que partie civile, vous ne serez pas considérés comme plaignants et donc pas indemnisés ! Vous pouvez encore le faire avec ou sans avocat ! Toutes les informations sont sur notre site UPGCS.org, pour vous aider pas à pas, dans vos démarches, dans la rubrique « vous êtes victimes » . Lien ici

Nous serons disponibles par mail, pour vous aider.

Pour ceux et celles qui souhaitent rejoindre maître Christophe Leguevaques pour le pénal, toutes les informations sur le site MYleo, lien ici

Enfin, comme vous avez pu le voir dans la convocation, une adhérente postule pour entrer au CA. Elle est malade thyroïdienne et nous suit depuis toujours. Ce sera un renfort auprès de Sonia et Annie, pour répondre à vos questions. Voici sa présentation : Marie Jo Babylon : *« Je m'appelle Marie - Josée Babylon, on m'appelle Marie - Jo. J'ai 60 ans. J'étais institutrice spécialisée, je m'occupais d'adolescents en situation de handicap. À la suite d'une opération du dos consécutive aux problèmes du Levothyrox, j'ai dû, à regret, demander ma retraite pour invalidité. (Grosses difficultés pour marcher, etc. ...). Mon mari n'est pas encore à la retraite mais il est et il a été depuis 6 ans et de nombreuses épreuves, un soutien formidable. Je suis maman de deux garçons de 33 et 30 ans et mamie d'un bout de chou de 2 ans. Je vis en Corse à la campagne. Ma région est très impactée par les problèmes de thyroïde. Depuis le début, l'UPGCS m'apporté réconfort et informations. Je souhaite aider si je peux. »*

Nous terminerons en vous certifiant que nous serons à nouveau engagés à vos côtés dans l'avenir et que nous sommes sensibles à votre fidélité à nos côtés et à vos messages de sympathie !

Avec les salutations solidaires de vos représentants du conseil d'administration UPGCS